



# ÉTAPE 1 : DÉPOSEZ VOTRE DOSSIER DE CANDIDATURE

2018

30 AOÛT

SEPTEMBRE/OCTOBRE

30  
OCTOBRE

**LANCEMENT  
DE L'APPEL  
DES 30 !**

**VISITES  
DES SITES**

**DATE LIMITE DE RÉCEPTION  
DES DOSSIERS DE CANDIDATURE**

**QUI ORGANISE  
LES VISITES ?**

Elles sont organisées par la Métropole de Lyon et les propriétaires des sites. Pour des raisons logistiques, les candidats sont regroupés.

**QUELLES INFORMATIONS FOURNIR  
DANS VOTRE DOSSIER DE CANDIDATURE ?**

Vous pouvez joindre tous les documents qui vous semblent utiles pour présenter de manière synthétique :

- > **votre entreprise**, par exemple : identité, appartenance à un groupe, historique, savoir-faire, produits, services, marchés, effectifs, chiffre d'affaires, certifications éventuelles, références, etc.
- > **les grandes lignes de votre projet dans la Vallée de la Chimie** et en quoi il s'inscrit dans l'un des axes développés dans la partie 2 du cahier des charges,
- > **vos besoins** (par exemple, foncier/immobilier, services et utilités à proximité, recrutement, desserte de transport en commun, etc.) et **comment vous souhaitez être accompagné par la Métropole** pour mener à bien votre projet,
- > éventuellement **un ou plusieurs sites d'implantation** sur lesquels vous souhaiteriez développer votre projet.

**15 NOVEMBRE**

## **PRÉSÉLECTION DES CANDIDATS**

- > **Vous êtes une association ou un collectif d'habitants/de salariés**, vous pouvez présenter votre structure, par exemple : identité, date de création, statuts, localisation, membres, domaines d'activités, objectifs, publics visés, partenaires, actions éventuellement déjà mises en place, etc.



### **BON À SAVOIR**

- > Il est possible de demander à la Mission Vallée de la Chimie d'anonymiser votre dossier et de définir le niveau d'information qui peut ou non être porté à la connaissance des partenaires.

### **COMMENT LES DOSSIERS SONT-ILS PRÉSÉLECTIONNÉS ?**

La Métropole de Lyon et ses partenaires analysent les candidatures et en présélectionnent certaines en fonction de différents critères :

- > entreprise en lien avec les secteurs de la chimie, de l'énergie et de l'environnement,
- > structure en lien avec l'écosystème de la Vallée de la Chimie,
- > pertinence du projet,
- > adéquation du projet avec les besoins exprimés dans le cahier des charges, etc.

Elle peut formuler des recommandations à certains candidats pour enrichir leur projet et/ou les réorienter vers d'autres sites d'implantation que ceux qu'ils avaient sollicités dans leur dossier de candidature.